



SCANIA CODE DE CONDUITE FOURNISSEURS

Gérer une entreprise responsable est une priorité essentielle pour Scania. Le développement durable est fermement encré dans nos valeurs fondamentales et dans notre façon de travailler dans une logique d'amélioration continue. Le Code de conduite Fournisseurs de Scania décrit les exigences minimales qui s'appliquent à toutes les relations d'affaires entre Scania et ses fournisseurs. Toutes les sections contenant le mot « doit » énoncent des exigences, tandis que celles qui utilisent le mot « devrait » énoncent des recommandations.

Les exigences du Code de conduite Fournisseurs de Scania sont fondées, entre autres, sur les Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies, les Principes Directeurs des Nations-Unies sur le Commerce et les Droits de l'Homme, les Lignes Directrices de l'OCDE pour des Entreprises Multinationales, le Guide de Diligence Raisonnable de l'OCDE pour les Chaînes d'approvisionnement des minéraux responsables provenant de zones de conflit et à haut risque, les conventions pertinentes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le Code de Conduite du Groupe Volkswagen pour les Partenaires Commerciaux, le Code de Conduite TRATON pour les Fournisseurs et les Partenaires commerciaux, les Principes Directeurs de l'Initiative de Développement Durable et les normes et valeurs internes, telles que la Politique Scania en matière de droits de l'homme. Si les lois locales et/ou toutes conventions collectives applicables sont plus strictes en ce qui concerne les fournisseurs et/ou sous-traitants de Scania que le Code de conduite des fournisseurs de Scania, ce sont ces lois ou conventions collectives qui sont applicables. Dans tous les cas où le droit local est moins strict que le code de conduite des fournisseurs de Scania, les exigences décrites dans le présent document doivent être respectées.

Le Code de conduite des fournisseurs de Scania s'applique à tous les fournisseurs et sous-traitants de biens et de services. Ces fournisseurs et ces sous-traitants devront s'assurer que les conditions requises dans le Code de Conduite des Fournisseurs de Scania soient mises en œuvre par rapport à tous leurs employés respectifs, y compris les employés permanents, temporaires, intérimaires et toute autre personne effectuant directement ou indirectement des travaux pour les fournisseurs et/ou sous-traitants concernés. Scania peut, à tout moment, exiger des auto-évaluations du fournisseur, et se réserve le droit d'effectuer des audits pour évaluer le respect du Code de conduite des Fournisseurs de Scania. Ces audits seront toujours conformes aux lois applicables, en particulier eu égard à la protection des données. Dans ces situations, les fournisseurs doivent coopérer et afficher de manière transparente les informations demandées.

Scania considère que le respect des exigences énoncées dans le présent document est crucial pour ses relations contractuelles. Scania se réserve le droit de résilier le contrat pour juste cause et avec effet immédiat si le fournisseur ne respecte pas ces exigences et ne souhaite pas entreprendre les actions nécessaires pour remédier aux non-conformités.



Droits de l'homme et droits du travail

Scania affirme fondamentalement que toutes les personnes doivent être traitées avec respect et dignité. Les employeurs ont un grand impact sur le bien-être de leurs employés et assument par conséquent une obligation majeure à leur égard. Scania et ses fournisseurs sont tenus de respecter les droits de l'homme et de remédier à toute violation desdits droits de l'homme s'ils l'ont provoquée ou s'ils y ont contribué. Les droits du travail sont des droits de l'homme au travail et en tant que société responsable et durable, Scania établit des normes élevées dans ce domaine et elle attend de ses fournisseurs qu'ils en fassent de même.

Discrimination

Les employés doivent être sélectionnés, recrutés et soutenus sur la base de leurs qualifications et de leurs capacités. Les fournisseurs ne devront pratiquer aucune forme de discrimination fondée sur le sexe, l'âge, la religion ou une autre croyance, la caste, le contexte social, le handicap, la santé, l'origine ethnique, nationale ou territoriale, la nationalité, la langue, l'appartenance syndicale ou l'appartenance à toute autre organisation légitimée, l'affiliation ou l'opinion politique, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, la responsabilité familiale, l'état matrimonial, la maladie, la grossesse ou d'autres états susceptibles de donner lieu à une discrimination.

Les Fournisseurs devront respecter les droits de minorités, des groupes vulnérables et des communautés locales à des conditions de vie décentes y compris le droit à la terre, l'accès à l'eau et aux autres ressources naturelles ainsi que le droit de pratiquer leur culture.

Harcèlement

Les fournisseurs devront s'engager à constituer un environnement de travail sécurisé, sans harcèlement et respectueux de l'individu.

Les fournisseurs doivent veiller à ce que les employés ne soient soumis à aucun traitement physique ou psychologique inhumain, à des châtiments corporels, à des menaces ou à de fausses promesses. Les Fournisseurs devront attacher la plus grande importance à la protection de l'intégrité corporelle et introduire des mesures appropriées pour assurer le respect de ce droit légalement protégé. Les Fournisseurs assurent dans leur domaine de responsabilité et avec leur chaîne d'approvisionnement que toute implication, y compris la complicité ou la participation dans le kidnapping, la torture, la destruction ou des actes similaires, est exclue et qu'aucune punition corporelle n'est appliquée dans le cadre de leurs pratiques disciplinaires. En outre, les fournisseurs s'assurent dans leur propre domaine de responsabilité et avec leur chaîne d'approvisionnement que d'autres violations et abus des droits de l'homme, telles que les violences sexuelles, ainsi que les crimes de guerre ou d'autres violations de la loi humanitaire internationale, des crimes contre l'humanité ou le génocide, sont interdits.

Diversité et inclusion

Les fournisseurs devraient développer et promouvoir une culture inclusive lorsque la diversité est évaluée. La diversité sera promue parmi tous les salariés à tous les niveaux hiérarchiques, en particulier, mais pas exclusivement, en ce qui concerne le sexe, l'âge, la diversité culturelle, ethnique et religieuse. Les fournisseurs doivent s'assurer que tous les salariés peuvent contribuer et obtenir un parfait équilibre entre leur vie privée et leur travail.

Les fournisseurs doivent encourager le travail avec des partenaires commerciaux diversifiés gérés ou appartenant à des groupes minoritaires ou à des femmes.

Utilisation de forces de sécurité

Les Fournisseurs devront donner la priorité à la protection des personnes lors de la réalisation d'opérations de sécurité et ils doivent s'assurer que la mise en service ou déploiement de forces de sécurité ne donnent pas lieu à des violations des droits de l'homme. Les forces de sécurité se doivent de respecter la protection de la santé, de la vie et des membres ainsi que le droit d'organisation et la liberté d'association, et s'abstenir de toute torture, ou traitement inhumain ou dégradant.



Les fournisseurs ne doivent pas soutenir directement ou indirectement des forces de sécurité privées ou publiques qui exercent illégalement un contrôle sur des sites miniers, des voies de transport et des parties prenantes en amont dans la chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs devraient appliquer les Principes Volontaires pour la Sécurité et les Droits de l'Homme tels qu'établis par l'Initiative de Principes Volontaires, si elle s'applique.

Travail forcé ou obligatoire

Les fournisseurs ne doivent pas prendre part à une quelconque forme de travail forcé, de servitude, de traite, d'esclavage moderne ou non volontaire au sens de la Convention sur le Travail Forcé OIT 29 et de la Convention sur l'Abolition du Travail Forcé OIT 105. Cela inclut tout travail ou service réalisé par une personne sous la menace d'une pénalité et pour laquelle ladite personne n'a pas proposé volontairement, avec des exceptions indiquées dans l'OIT 29 et la Convention Internationale sur les Droits civils et politiques. Les fournisseurs doivent travailler de façon proactive pour lutter contre le travail forcé et s'efforcer de l'éliminer et ils doivent agir avec précaution lorsqu'ils recrutent des travailleurs migrants et travailleurs informels, que ce soit directement et indirectement.

Les fournisseurs ne doivent pas tromper ou escroquer les potentiels employés concernant la nature de leur travail et les employés ne seront jamais tenus de payer aux fournisseurs ou à l'agent des frais ou des coûts quelconques pour les uniformes, les équipements de protection individuelle ou les autres dépenses nécessaires pour obtenir et conserver un emploi. Si des cas de tels frais ou dépenses sont constatés, ils doivent être immédiatement remboursés.

Les fournisseurs ne doivent à aucun moment retenir les documents d'identité ou de voyage originaux des employés ou limiter de toute autre façon leur liberté de mouvement ou exiger des employés qu'ils utilisent l'hébergement fourni par la société.

Les fournisseurs doivent fournir à tous les employés un contrat écrit dans une langue que ceux-ci comprennent. Le contenu devra également leur être expliqué verbalement en termes clairs et compréhensibles. Le contrat devra indiquer clairement le caractère volontaire de l'emploi et les procédures à suivre pour quitter le poste. Les fournisseurs devront uniquement recruter des salariés légalement autorisés à travailler dans le pays d'accueil.

Travail des enfants

Le travail des enfants n'est pas accepté et les fournisseurs doivent travailler de manière proactive et faire de leur mieux pour éliminer le travail des enfants. Le fournisseur n'emploiera pas directement ou indirectement des enfants en dessous de l'âge minimum de 15 ans, sauf exceptions applicables reconnues par la Convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'accès à l'emploi (art. 6, 7). Les Fournisseurs devront s'assurer que le travail et l'exploitation interdits des enfants, y compris les pires formes de travail des enfants aux sens de la Convention sur les Pires Formes de Travail des Enfants OIT 182, ne se produisent pas.

Les fournisseurs devraient avoir une politique du travail des enfants et un plan de remédiation au travail des enfants. Si l'on constate qu'un enfant participe à la chaîne d'approvisionnement de Scania, la responsabilité d'identifier les mesures visant à assurer la protection de l'enfant concerné sera partagée entre Scania et les fournisseurs en question. Il est de la plus haute importance que ces enfants soient toujours protégés contre l'obligation d'exercer des activités encore plus néfastes telles que la prostitution ou le trafic de drogue.

Jeunes travailleurs

Les fournisseurs doivent s'assurer que les jeunes travailleurs âgés de moins de 18 ans (l'âge légal) ne fassent pas d'heures supplémentaires ou ne travaillent pas la nuit, et soient protégés contre des conditions de travail préjudiciables à leur santé, à leur sécurité, à leur moralité ou à leur développement.



Salaires et avantages sociaux

Les fournisseurs doivent payer des salaires équitables suffisants pour assurer un niveau de vie décent aux employés et à leurs familles, afin de s'assurer qu'ils peuvent pourvoir à leurs besoins de base et fournissent un revenu discrétionnaire. Ces salaires et avantages sociaux doivent correspondre au salaire minimum légal applicable, ou au salaire minimum sectoriel ou aux salaires convenus dans le cadre d'une convention collective. Les salaires et les avantages sociaux seront payés en temps utile, régulièrement et de manière transparente.

Le niveau des salaires doit refléter le niveau des compétences et des qualifications et se référer au temps de travail régulier. Les heures supplémentaires sont rémunérées à un taux d'heures supplémentaires majorées.

Les fournisseurs ne doivent pas faire de retenues sur les paiements, n'appliqueront pas des pénalités ou ne feront pas de déductions sur les salaires, sauf dispositions contraires prévues par la loi ou fixées par la convention collective.

Heures de travail

Les fournisseurs doivent s'assurer qu'une semaine de travail normale pour les salariés ne dépasse pas 48 heures, conformément à la Convention de l'OIT 1 sur les heures de travail. Pendant des périodes plus courtes de situations d'urgence, les heures supplémentaires volontaires sont autorisées, mais le total des heures de travail ne devra pas dépasser 60 heures par semaine et par employé. Les fournisseurs doivent accorder aux salariés le droit à des pauses journalières dans le travail, aux congés payés annuels et au droit à au moins un jour de congé tous les sept jours, sauf exceptions définies par les conventions collectives. Pour dissiper toute équivoque, si les lois locales et/ou les conventions collectives applicables sont plus avantageuses pour les salariés que ce qui précède, ces lois ou conventions collectives seront appliquées, comme indiqué ci-dessus.

Liberté d'association et négociation collective

Les fournisseurs doivent respecter le droit fondamental des salariés à créer et à rejoindre librement, de leur plein gré et sans ingérence, ou de ne pas rejoindre, des syndicats et des représentants du personnel de leur propre choix, et de négocier collectivement. Ce droit inclut la possibilité d'élire des entités représentant leurs intérêts sur le lieu de travail et le droit de grève. Dans les pays où ce droit est limité par la loi locale, des options légitimes alternatives pour la participation et l'association des salariés doivent être soutenues. Les fournisseurs devront s'organiser pour mener un dialogue social sensé avec les représentants des salariés.

Absence d'éviction forcée

Les Fournisseurs devront respecter l'interdiction d'éviction illégale et l'interdiction de privation illégale de terres, de forêts et d'eau dans la phase d'acquisition, de développement ou autres utilisations de terrains, forêts et eaux.

Défenseurs des droits de l'homme

Les Fournisseurs ne devront pas tolérer ni émettre des menaces, intimidations, attaques physiques ou légales contre les défenseurs des droits de l'homme, y compris, sans y être limités, les syndicalistes et défenseurs de l'environnement.



Approvisionnement responsable de matières premières

Les Fournisseurs devront faire preuve de diligence raisonnable conforme aux parties pertinentes du Guide de Diligence Raisonnable de l'OCDE ou de processus équivalents dans leurs chaînes d'approvisionnement en ressources minérales. Cela inclut la mise en application de politiques et mesures visant à identifier les risques et à entreprendre une action appropriée pour s'assurer que les ressources minérales utilisées ne permettent pas, directement ou indirectement, par le biais de leur extraction, leur transport, leur manipulation ou leur exportation, de financer ou de profiter à des groupes armés non gouvernementaux, et ne provoquent pas de violations graves des droits de l'homme, y compris, sans y être limités, le travail des enfants, le travail forcé et l'esclavage.

Cela inclut également des efforts continus des fournisseurs d'améliorer la transparence le long de toute la chaîne d'approvisionnement en amont pour remonter jusqu'à l'extraction de matières premières. Les informations concernant les fondeurs ou raffineurs de ressources minérales utilisées par les fournisseurs ou sous-traitants doivent être fournies à Scania sur demande. Les Fournisseurs ne doivent utiliser que des matières premières provenant de fonderies ou de raffineries qui respectent les conditions requises du Guide de Diligence Raisonnable de l'OCDE pour des Chaînes d'approvisionnement responsables de ressources minérales provenant de zones de conflit ou à haut risque, telles qu'évaluées par l'Initiative Minière Responsable (RMI) ou des organisations similaires. Les Fournisseurs devront prendre des mesures appropriées et adéquates pour exclure les matières premières obtenues par une extraction minière sous-marine de leurs chaînes d'approvisionnement.



Santé et sécurité

Scania considère qu'un environnement de travail sain et sûr est crucial pour le bien-être des salariés. Scania est également convaincue que le fait de prendre soin de ses salariés contribue à une organisation durable et améliorera la qualité, la productivité et la rentabilité des salariés. Les Fournisseurs respectent toujours la législation applicable en matière de santé, de sécurité et de prévention des incendies sur le lieu de travail.

Management des risques pour la santé et la sécurité

Les fournisseurs doivent s'assurer qu'un processus systématique a été mis en place pour identifier, évaluer, surveiller, contrôler et prioriser l'élimination des risques pour la santé et la sécurité liés au travail, ainsi que pour améliorer la santé, la sécurité et la protection contre les incendies sur le lieu de travail. Il est important que ce processus comprenne également une consultation et une participation des salariés pour assurer un certain nombre de perspectives et bénéficier de leurs connaissances et de leur expérience. Les fournisseurs doivent fournir un environnement de travail approprié avec des installations sûres adaptées à l'objet du travail effectué.

Les fournisseurs doivent s'assurer que les employés disposent d'équipements de protection individuelle, de machines et d'équipements de sécurité appropriés, ainsi que d'instructions sur leur utilisation appropriée. Ces instructions devront être communiquées aux employés concernés et devront être comprises par eux.

En cas de risques pour la santé liés au travail, comme une pandémie, les fournisseurs devront prendre toutes les mesures appropriées pour protéger leurs salariés et la société. Par conséquent, toute mesure émise par les autorités locales doivent être pleinement observées et respectées.

Préparation aux situations d'urgence

Les fournisseurs doivent identifier les risques d'accident afin d'atténuer, de limiter et/ou de prévenir les dommages. Des plans d'urgence seront élaborés et mis en œuvre pour chaque situation. Tous les employés doivent être informés des risques de leurs propres activités, de la façon de les éviter, et de la manière d'agir dans différents types de situations de crise qui peuvent se produire.

Les fournisseurs doivent disposer d'un équipement de lutte contre les incendies, des sorties d'urgence, d'issues de secours, de matériel de premiers soins, de plans d'urgence, de points de rassemblement d'urgence, de procédures d'alarme et de panneaux aisément accessibles et en nombre suffisant sur l'ensemble du site.

Les fournisseurs doivent s'assurer qu'il y ait toujours des employés formés en matière de prévention des troubles pour la santé liés au travail, aux premiers soins, à la sécurité incendie et à l'assistance de crise présents sur le lieu de travail et clairement désignés comme tels. La réaction à divers types de situations de crise doit être enseignée régulièrement.

Accidents et presque-accidents

Les fournisseurs doivent disposer de systèmes de compte-rendu et de procédures pour signaler, enquêter et prendre des mesures à propos de tous les accidents, presque-accidents et situations dangereuses. Les managers et les employés doivent avoir connaissance des accidents et des presque-accidents. Ils doivent comprendre l'importance de la prévention et des actions correctives et les mettre en pratique dans leur travail quotidien. Les Fournisseurs devront également travailler à améliorer les objectifs relatifs aux KPI. En cas d'accident, des premiers secours et une assistance médicale doivent être apportés.

Installations

Les fournisseurs doivent fournir un espace suffisant, des installations propres et sûres, y compris les cantines, le stockage des aliments, les vestiaires et les zones de repos. Les employés auront toujours accès à l'eau potable propre et propre et à des toilettes. Les femmes devraient avoir accès à des toilettes séparées, dans la mesure du possible.



Si la nature du travail exige la fourniture de dortoirs pour les employés, il conviendra de s'assurer qu'ils présentent un espace suffisant, qu'ils soient propres et sûrs. L'accès aux employés ne devra pas être limité de manière inappropriée.

Ergonomie sur lieu de travail

Les fournisseurs doivent identifier les risques ergonomiques et évaluer l'exposition des employés. La charge ergonomique comprend des conditions qui peuvent affecter les muscles et les articulations du corps humain, telles que la position de travail, les mouvements répétitifs, la charge physique et les positions de levage. Les employés concernés devront participer à la conception ou aux réaménagements des milieux de travail.

Comité de la santé et de la sécurité

Les fournisseurs doivent encourager une coopération fonctionnelle entre les employés et les managers pour améliorer en permanence la santé et la sécurité sur le lieu de travail. Les fournisseurs devraient aussi établir des comités de la santé et de la sécurité avec une représentation des employés pour gérer les questions de santé et de sécurité, même lorsqu'ils ne sont pas exigés par la loi.



Environnement

Toutes les personnes et en particulier les entreprises ont la responsabilité de protéger notre planète pour les générations futures. Scania et ses fournisseurs devront s'efforcer à tout moment d'améliorer la performance environnementale de leurs produits et services et de réduire l'utilisation des ressources naturelles. Les fournisseurs sont tenus d'avoir des connaissances approfondies sur leurs propres défis environnementaux et devront toujours s'efforcer de choisir des solutions alternatives exerçant moins d'impact sur l'environnement. Les Fournisseurs devraient également connaître et observer la Politique environnementale de Scania que vous trouverez sur www.scania.com.

Décarbonisation

Conformément à l'Accord de Paris, les fournisseurs devront identifier, mesurer et établir des objectifs pour Scope 1, 2, et 3 (de préférence conformément à la méthodologie en matière de Science Based Targets si cela s'applique) afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre sur toute sa chaîne de valeur. En outre, les fournisseurs devraient choisir des sources d'énergie renouvelables et des matériaux à faible teneur en carbone et/ou renouvelables et recyclés lorsque c'est possible.

Les Fournisseurs qui fournissent des produits à Scania doivent remettre des informations, sur demande, relatives au produit en matière de consommation globale d'énergie en MWh et aux émissions de carbone en tonnes (scope 1, 2 et 3) de sorte que Scania puisse améliorer les indicateurs de performances environnementales de ses produits.

Scania a identifié quatre matériaux/composants à risque qui contribuent à la majorité des émissions de chaîne d'approvisionnement de Scania, à savoir des batteries, de l'acier, de l'aluminium et de la fonte, et a développé des exigences spécifiques à ce sujet. Les Fournisseurs devront respecter les exigences de décarbonisation spécifiques comme décrit dans la toute dernière version de la spécification de condition requise sensible respective. Ces exigences concernent essentiellement l'utilisation d'électricité non fossile, de matériau recyclé et/ou de technologies à faible teneur en carbone. Les toutes dernières versions de ces spécifications de condition requise sensible peuvent également être trouvées sur le Portail Fournisseur Scania.

Absence de dommages à la terre, à l'eau, à l'air et efficacité des ressources

Les Fournisseurs ne devront pas provoquer de modification dangereuse du sol, ni de pollution de l'eau, de l'air, d'émission de bruits dangereux ou de consommation excessive de l'eau, susceptibles de provoquer une altération significative du sous-sol nuisible pour les aliments et l'eau potable ou la santé d'une personne.

Les fournisseurs devront contrôler et mettre en œuvre les mesures prises pour réduire l'utilisation de l'énergie, de l'eau, des matières premières et des matériaux d'emballage.

Économie circulaire et gestion des déchets

Les Fournisseurs doivent prendre des mesures appropriées et adéquates visant à éviter les déchets, à réutiliser les ressources, à les recycler ainsi qu'à mettre au rebut, de manière sûre et écologique, les déchets résiduels, produits chimiques et eaux usées. Ces mesures peuvent être appliquées en particulier aux activités de développement, à la production, à la durée de vie utile des produits et au recyclage successif en fin de vie ainsi que dans d'autres activités. Ainsi, les fournisseurs respectent les conventions internationales sur le transport transfrontalier de déchets dangereux, en particulier la Convention de Bâle sur le Contrôle des Mouvements Transfrontaliers de Déchets Dangereux et leur Mise au rebut du 22 mars 1989 ainsi que les règles de mise en application correspondantes applicables au niveau national et supranational.

Lorsque cela est techniquement possible et économiquement raisonnable, les fournisseurs doivent utiliser des matériaux secondaires dans leurs processus. Les Fournisseurs devraient connaître le pourcentage de produits recyclés dans leurs produits et mettre ces informations à la disposition de Scania, sur demande.



Les Fournisseurs devraient s'efforcer de rechercher et de promouvoir des systèmes circulaires tout en suivant ces principes. Cela peut généralement être réalisé en fermant le circuit de matière, en optimisant la durée de vie de produits et en améliorant leur utilisation.

Enregistrement, évaluation et restriction de substances

Les Fournisseurs devraient mettre en œuvre des mesures appropriées pour éviter ou limiter l'utilisation de substances et matériaux présentant des effets contraires sur l'environnement ou la santé (par exemple des substances cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction) dans le cadre de la loi applicable respective et en tenant dûment compte des réglementations applicables de Scania. Les Fournisseurs devront toujours respecter les normes de Scania qui limitent les substances chimiques. Lesdites normes figurent sur le Portail Fournisseur de Scania.

Les Fournisseurs devront agir conformément aux conditions requises des conventions internationales et autres actes légaux relatifs à la production, l'utilisation, la manipulation et la mise au rebut de certaines substances (en particulier y compris les conditions requises de la Convention de Minamata du 10 octobre 2013 sur le mercure, la Convention de Stockholm du 23 mai 2001 sur les polluants organiques persistants (POP)) ainsi qu'à la législation applicable correspondante au niveau national et supranational. Les Fournisseurs devront étiqueter les produits chimiques utilisés selon le Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetage des Produits Chimiques (GHS) ou, dans des pays européens, la réglementation en matière de Classification, d'Étiquetage et d'Emballage (CLP).

Les Fournisseurs devront avoir mis en œuvre des méthodes, procédures et équipements pour introduire, manipuler, étiqueter et stocker des produits chimiques en toute sécurité afin de minimiser l'impact négatif sur les personnes et l'environnement. Les Fournisseurs devront travailler activement pour limiter et restreindre le nombre de leurs produits chimiques et sélectionner des produits chimiques qui présentent le moins de risque possible pour la santé et l'environnement. Les Fournisseurs devront toujours effectuer des évaluations des risques et entreprendre des actions visant à minimiser un impact négatif sur les personnes et l'environnement avant d'introduire de nouveaux produits chimiques. Les employés qui travaillent avec des produits chimiques à risque devront toujours disposer d'instructions mises à jour et accessibles et d'une formation spéciale concernant le traitement des risques et la préparation aux urgences.

Eau

Les Fournisseurs devront prendre des mesures appropriées et adéquates afin de minimiser la consommation d'eau sur leurs sites et/ou le long de leurs chaînes d'approvisionnement en établissant des priorités selon les régions souffrant d'un déficit en eau. Le droit à l'eau est respecté à tout moment. Les Fournisseurs qui fournissent des produits à Scania devraient fournir, sur demande, des informations sur la consommation d'eau douce totale au niveau du produit.

Des mesures adaptées peuvent, en particulier, inclure les mesures visant à réduire efficacement, à réutiliser et à recycler l'eau avec un traitement responsable et efficace des décharges d'eaux usées afin de protéger l'environnement et améliorer la qualité globale de l'eau. Les Fournisseurs devront, si nécessaire, tenter de s'assurer que les personnes concernées par leurs opérations ont accès à une source d'eau sûre, acceptable et abordable en quantité suffisante pour leur utilisation personnelle.

Biodiversité

La protection de l'écosystème naturel, en particulier la protection des habitats en danger des animaux sauvages, et l'utilisation durable des ressources naturelles doivent être garanties. Les fournisseurs devront s'efforcer de s'assurer que les chaînes d'approvisionnement sont exemptes de déforestation et de conversion conformément à la loi et aux réglementations internationales en matière de biodiversité applicables. Ces réglementations internationales comprennent, par exemple, les résolutions et recommandations sur la biodiversité du Centre pour la Diversité Biologique (CBD) et l'Union Internationale de la Conservation (IUCN). Les Fournisseurs devraient soutenir et promouvoir le traitement éthique et humain des animaux.



Éthique

Scania s'engage à mener des activités éthiques et conformes à la loi et exige la même chose de ses fournisseurs. Les relations entre Scania et ses fournisseurs doivent être fiables et transparentes et exécutées de manière éthique et Scania attend de ses fournisseurs qu'ils agissent de même relativement à leurs fournisseurs respectifs et à d'autres partenaires commerciaux.

Confidentialité et protection des données à caractère personnel

Les Fournisseurs doivent s'assurer que les données personnelles sont traitées (créées, collectées, utilisées, partagées, stockées, effacées, etc.) conformément à la législation applicable en matière de protection des données (par exemple le RGPD de l'UE) et aux instructions de Scania. Des mesures techniques et organisationnelles appropriées doivent être mises en œuvre pour assurer la sécurité des données à caractère personnel.

Pots de vin et corruption

Scania soutient les efforts nationaux et internationaux dans la lutte contre la corruption et rejette toutes les pratiques de corruption et les comportements qui pourraient nuire à l'entreprise. Les Fournisseurs doivent rejeter et empêcher toutes les formes de corruption, y compris, mais sans s'y limiter, ce qu'on appelle les paiements de facilitation, c'est-à-dire les paiements visant à accélérer l'exécution de tâches courantes par des fonctionnaires.

Les fournisseurs doivent s'assurer que leurs employés, sous-traitants et autres représentants n'accordent, n'offrent ou n'acceptent pas de pots-de-vin, de bakchich, de paiements de facilitation, de dons inacceptables ou d'autres paiements inadmissibles ou d'avantages indus à des clients, fournisseurs, à des fonctionnaires ou à d'autres partenaires commerciaux et qu'ils n'agissent pas de manière frauduleuse.

Concurrence et loi antitrust

Scania exige de ses fournisseurs qu'ils respectent les lois en vigueur et applicables en matière de concurrence et de lutte contre les monopoles. En particulier, les fournisseurs ne doivent pas conclure d'accords anticoncurrentiels avec des concurrents, des fournisseurs, des clients ou d'autres tiers et ils ne doivent pas abuser d'une position dominante sur le marché.

Conflit d'intérêts

Les intérêts personnels ou les relations personnelles ne doivent pas influencer les fournisseurs dans la prise de décision : seuls les critères objectifs et fondés sur les faits sont valables.

Cadeaux, marques d'hospitalité et invitations

Les fournisseurs de Scania ne doivent pas offrir aux employés Scania ou à tout autre partenaire commercial des avantages inappropriés, que ce soit directement ou indirectement, sous la forme de cadeaux, marques d'hospitalité, ou invitations en vue de les influencer indûment. Ils ne demanderont ni n'accepteront de tels avantages. Ils ne doivent ni demander, ni accepter ce types d'avantages.

Contrôle à l'importation et à l'exportation

Les Fournisseurs doivent respecter toutes les lois applicables pour l'importation et l'exportation de biens, services et informations. En outre, les listes de sanctions applicables respectives doivent être suivies.

Les Fournisseurs devront s'assurer que toutes les taxes, droits et redevances levés dans le cadre de l'exploitation minière, du commerce et de l'exportation de minéraux dans des zones de conflit et à haut risque sont versés conformément à la loi applicable respective.

Blanchiment d'argent

Les fournisseurs de Scania doivent entretenir des relations d'affaires avec des partenaires commerciaux dont ils sont convaincus de l'intégrité. Ils doivent s'assurer que les lois et réglementations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme ne sont

Code de conduite des fournisseurs de Scania, Version 2 :

20230501 – Traduite en FR



pas enfreintes. L'utilisation de paiements en espèces est interdite au-dessus d'un certain seuil conformément à la loi applicable. Les Fournisseurs ne devront pas demander à Scania des versements en espèces.

Droits de propriété intellectuelle

Les Fournisseurs doivent respecter les droits de propriété intellectuelle et protéger les informations qui y sont associées.

Protection des informations confidentielles

Les Fournisseurs doivent s'assurer que des données sensibles (par exemple secrets commerciaux) sont correctement et légalement collectées, traitées, enregistrées et effacées. Les salariés des Fournisseurs doivent respecter une obligation correspondante. Les données sensibles ne doivent pas être transmises à un tiers ou mises à disposition sous toute autre forme sans l'autorisation nécessaire et elles doivent être protégées à cet égard.

Utilisation de l'intelligence artificielle

La confidentialité et la sécurité des données sont des exigences cruciales pour l'utilisation de l'Intelligence Artificielle (IA). Les Fournisseurs doivent s'assurer que tous les développements utilisant l'IA sont assujettis à des lois et réglementations applicables. Les systèmes d'IA doivent être créés de manière fiable et sans la moindre discrimination. Le contrôle des applications d'IA doit toujours être effectué par des êtres humains.



Management

Un management attentionné, structuré, bien informé et engagé qui fournit à l'organisation des systèmes de gestion efficaces constitue la base d'une entreprise durable. Les valeurs du présent code de conduite de Scania doivent être intégrées dans les activités quotidiennes. Le management doit identifier, évaluer, communiquer et former l'organisation aux exigences légales et autres pour garantir la conformité.

Engagement de l'entreprise

Tous les fournisseurs doivent élaborer une déclaration d'engagement de l'entreprise, tel qu'un code de conduite, qui soit conforme au Code de Conduite des Fournisseurs Scania. Cet engagement de l'entreprise devrait être clairement affichée dans les langues locales comprises par les employés dans tous les locaux de l'entreprise.

Responsabilité

Les fournisseurs devraient avoir un représentant du développement durable ou similaire, qui rend compte à la direction supérieure. Ce représentant en matière de durabilité devrait élaborer et mettre en œuvre des objectifs et des actions de durabilité au sein de l'entreprise et garantir la conformité au Code de Conduite des Fournisseurs Scania.

Formations

Les fournisseurs doivent élaborer, mettre en œuvre et entretenir un plan de formation pour les employés. La formation devrait être adaptée à chaque personne, en veillant à ce que chaque employé soit doté des compétences et des connaissances appropriées liées à ses tâches de travail.

Afin de soutenir nos fournisseurs dans le respect des conditions requises de durabilité, le Groupe Volkswagen propose différents formats de formations gratuits dont vous trouverez les détails sur le site www.vwgroupsupply.com. La participation à ces formations est obligatoire pour certains fournisseurs, définis par le biais d'une analyse de risque. Les Fournisseurs peuvent être exemptés d'une participation obligatoire à ces formations s'ils peuvent prouver qu'ils ont déjà reçu une formation similaire proposée par des tiers.

Gestion des fournisseurs

Les Fournisseurs sont responsables de la conformité aux conditions requises indiquées dans le Code de Conduite Fournisseurs Scania dans leur chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs doivent effectuer des audits de leur chaîne d'approvisionnement lorsqu'il le leur sera demandé par Scania. Toute non-conformité identifiée dans la chaîne d'approvisionnement du fournisseur au Code de conduite Fournisseur doit être évaluée et statuée dans un délai raisonnable et sans frais supplémentaires pour Scania.

Transparence

Les Fournisseurs doivent enregistrer des informations concernant leurs activités commerciales, leurs méthodes de travail, les pratiques en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Ces informations devront être divulguées à la demande de Scania, dans la mesure où ladite divulgation n'enfreint pas des conditions requises légales. Afin d'identifier et d'atténuer les risques de durabilité dans la chaîne d'approvisionnement, les fournisseurs doivent sur demande, communiquer à Scania les informations sur leurs chaînes d'approvisionnement qui leur sont demandées pour permettre à cette dernière de satisfaire ses obligations légales. Les Fournisseurs doivent imposer une obligation de divulgation correspondante à leurs fournisseurs, qui devront à leur tour la transmettre à leurs propres fournisseurs.

Cela peut exiger en particulier que les fournisseurs divulguent à Scania des détails de leur chaîne d'approvisionnement pouvant remonter jusqu'à l'origine des matériaux (y compris les goulots d'étranglement tels que les fondeurs et raffineurs) et fournissent une preuve des systèmes de gestion ou des vérifications de tiers qui démontrent l'existence de processus qui empêchent ou atténuent les risques de durabilité dans la chaîne d'approvisionnement.



Systemes de gestion

Tous les fournisseurs doivent mettre en œuvre des systèmes de gestion.

Les Fournisseurs qui exploitent des sites de production avec plus de 100 salariés doivent obtenir une certification aux termes de la norme internationale ISO 14001 ou de la Réglementation EMAS de l'Union européenne. Pour les prestataires de service, Scania recommande la norme internationale ISO 14001.

Les Fournisseurs qui exploitent des sites de production avec plus de 1000 salariés doivent obtenir une certification aux termes de la norme internationale ISO 45001 ou d'une norme comparable. Les Fournisseurs avec moins de 1000 salariés sur leurs sites devraient mettre en œuvre des systèmes de gestion interne ou, lorsqu'elles sont disponibles, des certifications nationales/spécifiques au secteur.

Mécanisme de réclamation envers les fournisseurs

Tous les fournisseurs doivent développer et mettre en application des mécanismes de réclamation adaptés à leur entreprise et qui permettent de transmettre les problèmes et/ou les plaintes relatifs à l'éthique commerciale, aux droits de l'homme et/ou à l'environnement à la fois par leurs propres salariés et par d'autres personnes potentiellement concernées, de manière anonyme, confidentielle et sans craintes de représailles. Le canal de réclamation devrait être développé sur la base des critères d'efficacité résultant du Principe Directeur de l'ONU 31 et couvrir les opérations ainsi que la chaîne d'approvisionnement du fournisseur.



Vérification de la Conformité aux Conditions Requises de Durabilité

Scania se réserve le droit de vérifier la conformité aux exigences de durabilité régulièrement, de manière aléatoire ou pour des événements spécifiques et en utilisant des moyens appropriés et adéquats avant d'octroyer un nouveau contrat et pendant toute la durée de la relation commerciale.

Cela peut s'effectuer, par exemple, par le biais d'une évaluation des risques du domaine de responsabilité des fournisseurs pertinents, d'une auto-évaluation par le fournisseur et/ou en faisant appel à des experts localement (évaluation sur site). Une évaluation sur site de cette nature n'est effectuée qu'en présence de représentants du fournisseur pendant les heures de travail régulières et conformément aux lois applicables, en particulier eu égard à la protection des données. Le fournisseur devra prendre des mesures appropriées et adéquates qui donnent à Scania le droit d'effectuer des évaluations similaires de ses fournisseurs si cela s'avère nécessaire pour satisfaire les obligations légales ou contractuelles.

Évaluation avant la stipulation d'un contrat

Si des risques en matière de durabilité sont identifiés pendant des évaluations précontractuelles, les mesures éventuelles qui résultent de l'évaluation seront engageantes dans le contrat conclu. Dans ce cas, le fournisseur est tenu de conclure le contrat afin d'évaluer une éventuelle violation déterminée ou imminente des conditions requises de durabilité dans son propre domaine d'activité ou dans sa chaîne d'approvisionnement dans un délai raisonnable et de remédier à toute non-conformité de ce type sans frais supplémentaire pour Scania.

Les résultats des évaluations précontractuelles pour la conformité aux conditions requises de durabilité constituent un critère pertinent pour l'octroi de contrats.

Violation des conditions requises de durabilité par les fournisseurs

Si une violation de ces conditions requises de durabilité par le fournisseur s'est produite ou est imminente, Scania a le droit de prendre des mesures rapides et appropriées pour prévenir, arrêter ou minimiser l'ampleur d'une telle violation.

Le fournisseur devra dans ce cas prendre toutes les mesures appropriées pour prévenir, arrêter ou minimiser l'ampleur d'une telle violation. Le fournisseur devra participer à un ou plusieurs formats de formations de Scania ou du Groupe Volkswagen, à condition que la participation à la formation puisse mettre fin à la violation ou la minimiser.

Si la nature de la violation est telle qu'il n'est pas possible d'y mettre fin dans un proche avenir, le fournisseur devra préparer et mettre en œuvre un plan (incluant un calendrier spécifique) pour arrêter ou minimiser la violation sans retard indu. Si cela est requis par la loi, Scania devra s'impliquer convenablement dans la préparation du plan.



Violation des conditions requises de durabilité dans la chaîne d'approvisionnement des fournisseurs

S'il existe des raisons substantielles (informations étayées) de croire que les droits de l'homme ou une obligation environnementale ont été enfreints dans la chaîne d'approvisionnement en amont (avec des fournisseurs directs de Scania), le fournisseur, devra, sans délai indu :

- 1) Participer à une analyse des risques de Scania,
- 2) Intégrer des mesures de prévention appropriées relativement au fournisseur respectif, et
- 3) Soutenir convenablement Scania avec la préparation et la mise en œuvre d'un plan visant à prévenir, arrêter ou minimiser la violation.

Autres conséquences :

Si un fournisseur viole ou ne respecte pas les conditions requises de durabilité, Scania se réserve le droit d'entreprendre des actions appropriées pour maintenir ses droits, telles que :

- Demander la mise en œuvre de mesures d'amélioration
- Vérifier des améliorations/mesures sélectionnées
- Exclure le fournisseur de nouvelles commandes et
- Mettre fin au contrat jusqu'à sa résiliation extraordinaire

Scania peut renoncer à l'exercice de son droit de résiliation si le fournisseur peut affirmer et prouver de manière crédible qu'il a immédiatement lancé des contre-mesures visant à éviter des violations futures similaires.

Signalement de manquements

Les manquements doivent être identifiés très tôt, traités et solutionnés sans retard. Cela signifie que tout le monde doit être conscient de toutes les réglementations en matière de conformité et veiller à être prêt à signaler les violations graves potentielles des règles en cas de soupçons concrets.

Cela peut être effectué en envoyant un courriel à l'adresse supplier.sustainability@scania.com ou de manière anonyme par le biais du Système de Signalement Scania. Vous trouverez plus d'informations sur les modes de signalement à l'adresse www.scania.com.

Scania accorde de la valeur à toutes les signalements pertinents, même anonymes, provenant de fournisseurs, de clients et d'autres tiers. En cas d'indications spécifiques de manquements potentiels par des employés de Scania, d'un fournisseur ou sous-fournisseur, Scania propose à tous ses intervenants de rendre compte de ce manquement potentiel au Système de Signalement Scania.

Le Système de Signalement Scania est basé sur des principes fondamentaux tels que la protection du déclarant et le droit du déclarant à l'anonymat, ainsi que sur la présomption d'innocence et l'équité des investigations envers les personnes impliquées. Les informations reçues par le biais du Système de Signalement Scania seront traitées avec le niveau de confidentialité le plus élevé.

Les Fournisseurs ne doivent pas empêcher leurs salariés d'utiliser la procédure de réclamation établie par Scania. En particulier, les fournisseurs ne doivent entreprendre aucune action susceptible de gêner, de bloquer ou d'empêcher l'accès à la procédure de réclamation. Les Fournisseurs s'engagent à transmettre les obligations spécifiées aux phrases 1 et 2 à leurs sous-traitants et à s'assurer que les obligations sont transmises sur toute la chaîne d'approvisionnement.